

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment

Présentation de l'enquête

Le département de la conjoncture de l'Insee effectue une enquête mensuelle auprès des industriels du bâtiment. Cette enquête fait partie du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture dans l'Union européenne, ce qui signifie que les questions, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont harmonisées. Le champ de l'industrie du bâtiment retenu ne concerne pas les entreprises de moins de 11 salariés ni les entreprises de travaux publics, qui font l'objet d'enquêtes spécifiques.

L'échantillon utilisé pour cette enquête est constitué d'environ 2 500 entreprises. Les entreprises sont tirées selon un plan de sondage stratifié par secteur d'activité de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008) et taille d'entreprise (en tranche d'effectifs).

Plus précisément, l'enquête couvre les secteurs définis par les codes de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2) suivants : 41.20A, 41.20B, 43.11Z, 43.99B, 43.99C pour le gros-œuvre et 43.91A, 43.91B, 43.99A; 43.21A, 43.22A, 43.22B, 43.29A, 43.29B, 43.31Z, 43.32A, 43.32B, 43.32C, 43.33Z, 43.34Z, 43.39Z pour le second œuvre (réalisation de charpentes et de couvertures, travaux d'installation, travaux de finition).

Les questions posées

Les **questionnaires** de l'année courante et des années précédentes sont consultables dans la rubrique Sources statistiques du site internet de l'Insee :

Accueil > Définitions, méthodes et qualité > Sources statistiques et indicateurs > Liste des sources statistiques > Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie > Documentation par millésime > puis, par millésime : Processus statistique > Traitement statistique – Documents de collecte

Pour l'**année 2022**, adresse directe :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2062/processus-statistique>

Les questions sont posées à un rythme mensuel ou trimestriel. La plupart d'entre elles sont qualitatives et trimodales. Elles portent sur l'ensemble des activités de l'entreprise. Les questions concernant la tendance de l'activité s'étendent aux différents types de travaux (logement neuf, bâtiment neuf ou amélioration et entretien) et de chantiers (publics ou privés).

Les questions mensuelles portent sur les thèmes suivants :

- l'évolution passée et prévue de l'activité
- le niveau des carnets de commandes
- le nombre de mois de travail assurés par le carnet de commandes
- les facteurs limitant l'accroissement de la production
- la marge de production en cas de commandes supplémentaires
- l'évolution passée et prévue des effectifs
- l'évolution prévue des prix
- l'incertitude économique ressentie, par une question sur la facilité à prévoir l'évolution future de la situation de l'entreprise.

Les questions trimestrielles portent sur les thèmes suivants :

- les perspectives générales d'évolution de l'activité dans le secteur du bâtiment

- les perspectives générales d'évolution des salaires
- la situation de trésorerie
- les investissements
- les difficultés de recrutement
- la formation d'apprentis.

Le questionnaire comprend également un module de questions trimestrielles sur un thème d'actualité.

Les questions sur les évolutions passées se réfèrent à l'évolution au cours des trois derniers mois, celles sur les évolutions prévues à l'évolution au cours des trois prochains mois. Cependant, la question sur l'incertitude ne précise pas d'étendue temporelle.

La plupart des questions conjoncturelles sont qualitatives : elles se présentent sous la forme d'un choix entre trois modalités de réponse : « en hausse », « stable », « en baisse » pour les questions portant sur des évolutions, « supérieur à la normale », « normal », « inférieur à la normale » pour les questions sur les niveaux.

La question sur le nombre de mois de travail assurés par le carnet de commandes et celle sur la marge de production sont quantitatives.

Présentation des résultats

Les résultats sont présentés sous forme de soldes d'opinion pour les questions qualitatives à trois modalités, de type « en hausse », « stable », « en baisse » ou bien « supérieur à la normale », « normal » « inférieur à la normale ». Un solde d'opinion est la différence entre le pourcentage de réponses « en hausse » (+) et le pourcentage de réponses « en baisse » (-). Quelques questions sont bimodales (oui/non ou coché/non coché). Les résultats présentés sont selon les cas, le pourcentage de « oui » (pourcentage de cochés) ou le pourcentage de « non ». Enfin, lorsque les questions sont quantitatives, le résultat correspond à la moyenne pondérée des réponses.

Les soldes d'opinion issus de la question sur les perspectives générales pour le commerce français dans son ensemble sont calculés par moyenne arithmétique simple : ils ne sont ni pondérés, ni redressés.

Pour les autres questions, les résultats sont pondérés, selon un double jeu de poids :

- On calcule tout d'abord des moyennes pondérées des réponses individuelles au niveau de chaque strate élémentaire. Le coefficient de pondération est une donnée fournie par l'entreprise. Ce coefficient est fondé sur l'effectif employé pour les questions portant sur les effectifs et l'emploi, et sur le chiffre d'affaires (total, par type de travaux ou par type de clientèle) pour les autres questions.
- La seconde étape fait appel à des données externes. Pour une question donnée, le solde d'opinion au niveau d'un regroupement de strates élémentaires est la moyenne pondérée des soldes d'opinion calculés au cours de la première étape pour chaque strate. La pondération permet de tenir compte de l'importance relative de la strate dans l'ensemble du champ de l'enquête. Les coefficients de redressement proviennent du répertoire d'entreprises Sirius (Système d'identification au répertoire des unités statistiques). La plupart des questions sont pondérées par le chiffre d'affaires. Pour la question sur les perspectives générales, on applique une moyenne simple sur l'ensemble des entreprises interrogées.

Les séries publiées sont corrigées des variations saisonnières (CVS) quand elles ont une profondeur temporelle suffisante. Une série qui, initialement, ne comporte aucun caractère saisonnier est présentée comme une série CVS à coefficients nuls et est égale à la série brute. Les effets sont estimés avec le logiciel X13 sous JDemetra+ (fourni par Eurostat) au niveau d'agrégats de sous-classes de la NAF rév. 2 propres à l'enquête (gros œuvre, charpentes et couvertures, travaux d'installation, finitions). Les indices CVS des postes des niveaux supérieurs sont obtenus directement, et non pas en agrégeant les indices CVS qui les composent.

Depuis les données définitives d'avril 2020, le mode de correction de la non-réponse a été modifié par rapport à la méthode usuelle qui consistait à compléter les réponses manquantes en reportant les

dernières déclarations des entreprises non-répondantes. Les résultats sont à présent calculés sur la base des seules répondantes.

L'interprétation des résultats est fondée sur l'évolution des séries plutôt que sur leur niveau. Les soldes d'opinion peuvent également être commentés en comparaison à leur moyenne de longue période afin de tenir compte du comportement de réponse des chefs d'entreprise.

Les données de la dernière enquête disponible sont provisoires. Elles sont révisées lors de la publication de l'enquête suivante en tenant compte notamment des réponses reçues tardivement.

L'indicateur synthétique du climat des affaires

L'indicateur synthétique du climat des affaires décrit, en une variable unique, la composante commune des soldes d'opinion sélectionnés (évolution passée de l'activité ; évolution prévue de l'activité ; évolution prévue des effectifs ; évolution prévue des prix). Il est calculé selon la technique de l'analyse factorielle. Cette technique permet de résumer l'évolution concomitante de plusieurs variables dont les mouvements sont très corrélés.

Comme pour les autres enquêtes de conjoncture, l'indicateur est normalisé de manière à avoir une moyenne de 100 et un écart-type de 10.

Les soldes utilisés dans le calcul de l'indicateur synthétique du climat des affaires dans le bâtiment sont trimestriels avant juillet 1993, puis mensuels à partir de septembre 1993. L'indicateur est publié avec la même périodicité mais la normalisation s'effectue sur l'indicateur interpolé avant septembre 1993. Par conséquent, la moyenne du climat publié n'est pas nécessairement égale à 100 et l'écart-type n'est pas nécessairement égal à 10.

L'évolution de l'indicateur synthétique du climat des affaires résume donc la phase conjoncturelle qui influe sur les différents soldes d'opinion des enquêtes de conjoncture : plus sa valeur est élevée, plus les industriels considèrent favorablement la conjoncture.

L'indicateur de retournement de conjoncture

L'indicateur de retournement vise à détecter le plus tôt possible le moment où la conjoncture se retourne. C'est une variable qualitative qui n'est pas observée directement. L'indicateur se présente sous la forme d'une courbe, retraçant à chaque date la différence entre la probabilité que la phase conjoncturelle soit favorable et la probabilité qu'elle soit défavorable. Il évolue donc entre +1 et -1 : un point très proche de +1 (respectivement de -1) signale que l'activité est en période de nette accélération (respectivement de nette décélération). Les moments où l'indicateur est proche de 0 sont assimilés à des phases de stabilisation, c'est-à-dire de retour du rythme de croissance de l'activité vers sa moyenne de long terme, phases pendant lesquelles les signaux reçus sont très variés et ne font donc état d'aucun mouvement prononcé à la hausse ou à la baisse. La valeur de l'indicateur pour le dernier mois peut être révisée le mois suivant, si bien qu'il convient d'attendre au moins deux mois consécutifs pour pouvoir interpréter une ample variation comme le signal d'un changement conjoncturel important.

Modifications du questionnaire

Janvier 2017

▪ Suppression de questions

En janvier 2017, les questions sur les difficultés de recrutement par type de personnel ont été supprimées :

Si oui, pour quel type de personnel ?

... Manœuvres

... Ouvriers spécialisés

... Ouvriers qualifiés

... Techniciens et agents de maîtrise
... Autres (réponses multiples).

▪ **Ajout d'un module de questions thématiques sur les barrières à l'embauche**

Un module de questions trimestrielles thématiques sur les barrières à l'embauche remplace le module précédent sur l'utilisation du CICE. Les questions portent sur l'existence ou pas de telles barrières, et le cas échéant, sur un choix entre 9 items illustrant les différents types de barrières pouvant être rencontrés par l'entreprise.

Octobre 2020

Un module de questions trimestrielles qualitatives sur l'effet de la crise sanitaire sur la productivité de l'entreprise remplace le module précédent sur les barrières à l'embauche. Ce nouveau module se compose de deux questions : la première sur le niveau adapté ou pas des effectifs au regard du niveau d'activité, la seconde sur l'effet de trois types de mesures sur la productivité de l'entreprise (mesures de protection sanitaire, recours au télétravail, réorganisation de l'activité) ; un champ libre de commentaire permet à l'entreprise de préciser sa réponse.

Avril 2021

Dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes, une question sur l'incertitude économique ressentie par les entreprises est ajoutée. Elle est formulée de la sorte :

Dans l'ensemble, l'évolution future de la situation de votre entreprise est actuellement :

- facile à prévoir
- assez facile à prévoir
- assez difficile à prévoir
- difficile à prévoir

Le solde d'opinion qui en résulte est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Solde} = (\text{NN} + 0.5 \cdot \text{N}) - (0.5 \cdot \text{P} + \text{PP})$$

où NN = pourcentage des répondants ayant choisi la réponse « très négative », N = pourcentage des répondants ayant choisi la réponse « négative » ; P = pourcentage des répondants ayant choisi la réponse « positive » et PP = pourcentage des répondants ayant choisi la réponse « très positive ».

Octobre 2021

• **Suppression de questions**

Des questions qui n'étaient pas utilisées sont supprimées :

- une question structurelle sur la sous-traitance confiée
- deux questions trimestrielles quantitatives sur les investissements.

Janvier 2022

- Ajout d'une question trimestrielle sur les perspectives d'évolution des salaires, formulée ainsi :

Quelle évolution des salaires horaires vous paraît actuellement la plus probable pour l'ensemble du secteur du bâtiment au cours des 3 prochains mois ?

Hausse sensible	Faible hausse	Stabilité
-----------------	---------------	-----------

- Un module de questions trimestrielles thématiques sur les barrières à l'embauche est réintroduit. Les questions portent sur l'existence ou pas de telles barrières, et le cas échéant, sur un choix entre 9 items illustrant les différents types de barrières pouvant être rencontrés par l'entreprise. Ce module remplace le module précédent sur l'effet de la crise sanitaire sur la productivité de l'entreprise.

Pour en savoir plus

- L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment : description et méthodologie
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1206>
- *Nouveautés relatives aux enquêtes de conjoncture auprès des entreprises – octobre 2021*, note disponible dans l'onglet Documentation de l'Informations Rapides « Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment - octobre 2021 » parue le 21 octobre 2021.
- Le programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture dans l'Union européenne, sur le site de la Commission européenne (en anglais) :
https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/indicators-statistics/economic-databases/business-and-consumer-surveys_en